

**Décision du 13 juillet 2012 portant désignation des représentants du personnel  
au comité technique de service déconcentré placé auprès du premier président  
de la cour d'appel de Cayenne**

**NOR : JUSB1229670S**

Le premier président de la cour d'appel de Cayenne,

*Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;*

*Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;*

*Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;*

*Vu l'arrêté du 7 juin 2011 relatif à la création d'un comité technique de service déconcentré placé auprès de chaque premier président de cour d'appel ;*

*Vu le procès-verbal de l'élection du comité technique de service déconcentré placé auprès du premier président de la cour d'appel de Cayenne en date du 14 juin 2012,*

DÉCIDE :

**Article 1**

Sont nommés représentants du personnel au sein du comité technique de service déconcentré placé auprès du premier président de la cour d'appel de Cayenne :

ORGANISATIONS SYNDICALES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
C.JUSTICE	René JAMES	Serge SCHENTZLE
C.JUSTICE	Prosper POLONY	Pascale PALMONT
CGT des Chancelleries et Services Judiciaires	Cécile PAUILLAC	Leslie D'INGRANDO
UNSa Services Judiciaires	Emmanuel NOUMEN	Julie ALCIDE

**Article 2**

Le premier président de la cour d'appel de Cayenne est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait le 13 juillet 2012.

Pour le premier président,  
Le président de la chambre de l'instruction,

**Renaud SOUBELET**